

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2017

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le lundi 9 janvier 2017 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 4 janvier 2017.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE.

Étaient représentés :

Monsieur Gilbert DELPUECH par Monsieur Roland MAFFRE
Monsieur Ghislain SERIEYS par Monsieur Philippe CASTANIER
Madame Catherine JAMMES par Monsieur Fabien LONGUECAMP,

Secrétaire de séance : Marguerite LABORIE

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. ACCESSIBILITE ET RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

Dans le cadre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, prévue par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et rappelée dans l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, la Commune de Ladin hac a engagé en 2014 ce chantier de l'accessibilité.

Souhaitant poursuivre la démarche de mise en accessibilité sur notre commune, la municipalité de Ladin hac envisage à présent l'accessibilité et la mise aux normes de la salle des fêtes et la construction d'une cuisine attenante.

Monsieur Le Maire précise que le montant estimé de ce marché sera évalué par l'Atelier du Rouget Simon TEYSSOU et Associés.

Monsieur Le Maire invite les membres de l'Assemblée à prendre connaissance du dossier d'intention du projet proposé par l'Atelier du Rouget Simon TEYSSOU et Associés.

Au vu des éléments exposés ci-avant et après discussion du conseil municipal, Monsieur Le Maire propose :

- d'adopter l'intention du projet,
- de solliciter auprès de Madame Le Préfet une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux) au titre de la DETR 2017,
Subventions DETR 2017 40 % du total des dépenses

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2016

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce projet et sollicite la DETR 2017 pour ce dossier.

III. REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur Le Maire rappelle les contrats de location des logements qui prévoient la révision des loyers au 1er juillet de chaque année.

Cette révision doit maintenant être calculée en fonction de l'indice de révision des loyers (IRL) publié par l'INSEE, valeur moyenne du trimestre correspondant à la date de signature du bail.

Pour 2017 les loyers n'augmentent pas car les indices de révision des loyers stagnent :

- loyer du logement occupé par M. Oustry Stéphane et Mme Nozières Aurélie : 510.00 €
- loyer du logement occupé par Mme Chamchoun Chérazade : 335.00 €
- loyer du logement occupé Mme Solignac Josette : 205.76 €
- loyer du logement occupé par M.Sauvadet Roland : 300.00 €
- loyer du logement occupé par M. Guilbert Guillaume et Mme Duchamp Marion : 382.64 €
- loyer du logement occupé par M. Méo Xavier : 200.00 €
- loyer du logement occupé par M. et Mme Lanches Thierry : 395.00 €

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte la révision des loyers au 1^{er} juillet 2017.

IV.MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD

Vu la délibération du 12 décembre 2001 portant protocole d'accord relatif à l'aménagement du temps de travail.

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que le protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2002 et qu'il convient de préciser l'organisation des absences et plus précisément la prise des jours de RTT des agents titulaires à temps complet travaillant sur un rythme hebdomadaire de 39 heures.

Monsieur Le Maire propose que les agents titulaires à temps complet, sur un rythme de 39 heures par semaine, doivent poser au minimum 6 jours de RTT par trimestre dans la limite de 24 jours par an.

Le Comité Technique a rendu un avis favorable le 1^{er} décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour l'organisation de ce temps de travail et des récupérations induites.

V.PROTECTION DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Le contexte de menace terroriste exige la mise en oeuvre de mesures particulières de sécurité des établissements scolaires.

La commune de Ladinhac souhaite sécuriser son établissement scolaire.

Monsieur Le Maire précise que le montant estimé de ce marché est évalué à 4163.09 € HT.

Monsieur Le Maire invite les membres de l'Assemblée à prendre connaissance du devis réalisé par RESINTEL.

Au vu des éléments exposés ci-avant et après discussion du conseil municipal, Monsieur Le Maire propose :

- d'adopter le projet
- de solliciter auprès de Monsieur Le Préfet une subvention maximale en soutien à cette dépense au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adopte le projet et sollicite le FIPDR.

VI QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que des travaux de réparation d'une fuite d'eau ont été nécessaires au niveau de la Maison Pradal située Le Bourg de Ladinhac. Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée la facture de la Sarl Longuecamp d'un montant de 424.45 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour le paiement de cette facture.

Fabien Longuecamp n'a pas pris part à la délibération et a quitté la salle.

- Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'un nouvel aménagement du stand à poubelles a été réalisé dans Le Bourg. Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée la facture de la Sarl Longuecamp d'un montant de 687.30 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour le paiement de cette facture.

Fabien Longuecamp n'a pas pris part à la délibération et a quitté la salle.

- Agenda :

- 13 janvier 2017 : Réunion SCOT
- 16 janvier 2017 : arrivée d'Anthony LACOMBE au poste d'adjoint technique
- 19 janvier 2017 : Premier Conseil Communautaire de la CC de la Châtaigneraie Cantalienne

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 16 février 2017 à 20h30.

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et, Marguerite LABORIE, secrétaire de séance